
Renvoi à l'administration de police de la pétition des revendeuses de légumes de Paris, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Philippe François Desrues

Citer ce document / Cite this document :

Desrues Philippe François. Renvoi à l'administration de police de la pétition des revendeuses de légumes de Paris, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 510;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32647_t1_0510_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

CAMBON fait remarquer qu'en adoptant le principe posé par Roger Ducos, il seroit inapplicable, puisqu'on ne peut pas supposer que la commission des subsistances pût s'occuper de la police de tous les marchés de la République. Il demande la lecture de la pétition, afin de savoir s'il s'agit de prendre une mesure de législation ou de simple police. Dans le premier cas, la Convention s'en occupera; dans le second, c'est à l'administration de police que le renvoi doit être fait.

On lit la pétition. Elle réclame contre un arrêté de la commune, que les revendeuses disent leur défendre d'acheter les légumes pour les revendre: elles représentent que cette mesure priveroit deux mille familles des moyens de subsister.

CAMBON. Le but de l'arrêté contre lequel les revendeuses réclament est d'éviter les accaparemens; mais la pétition mérite la plus sérieuse attention. Il faut que le comité de salut public et celui qui s'est occupé de la loi du *maximum* recherchent le moyen de concilier l'approvisionnement des marchés, avec l'assurance d'un bénéfice pour les femmes pauvres, qui n'ont d'autre ressource pour vivre que le commerce des légumes.

Un membre [DESRUES] est d'avis qu'il ne s'agit ici que d'une mesure de police. L'arrêté porte sur ce que les revendeuses veulent acheter, exclusivement à tous autres, des agriculteurs qui viennent porter leurs légumes; dans les marchés, et sur ce qu'elles s'opposent aux achats que les particuliers voudroient faire directement. Il demande le renvoi à l'administration de police (1).

La Convention nationale renvoie leur pétition à l'administration de police de la commune de Paris (2).

44

La société populaire du Puy, département de la Haute-Loire, fait passer à la Convention nationale l'extrait de ses délibérations et le procès-verbal de l'inauguration du Temple de la Raison dans cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Extrait des délibérations, 30 niv. II] (4)

Conformément à la délibération prise dans la séance d'hier, la société s'est assemblée à deux heures précises pour se rendre dans la ci-devant

(1) *Débats*, n° 525, p. 106.

(2) Rapporteur : Desrues. Décret n° 8211. Reproduit dans *P.V.*, XXXII, 288. *Rép.*, n° 69; *J. Fr.*, n° 521; *Mess. soir*, n° 558; *J. Lois*, n° 517; *J. Sablier*, n° 1165; *M.U.*, XXXVII, 140; *J. Mont.*, n° 106; *C. Eg.*, n° 558; *Audit nat.*, n° 522; *J. Paris*, n° 423.

(3) *P.V.*, XXXII, 288. Bⁱⁿ, 8 vent. (suppl^t).

(4) C 295, pl. 986, p. 23. Broch. imp. in-8°, avec cette note : « Depuis près d'un mois, la société avoit désiré que la principale église de la commune fut convertie en temple de la Raison : elle avoit présenté à ce sujet une pétition au citoyen Reynaud, représentant du peuple, qui l'avoit accueillie, mais des objets relatifs à sa mission, ayant appelé le citoyen Reynaud dans le département du Cantal et celui de la Lozère, la société attendit son retour, convaincue que sa présence ajouteroit à la solennité de la fête.

cathédrale, dite Notre-Dame, et d'après l'invitation qui lui en fut faite par Solon Reynaud, représentant du peuple, actuellement dans la commune du Puy, y tenir ce jourd'hui sa séance pour l'inauguration du temple de la Raison.

Avant le départ, la société a délibéré que tous les citoyens et les citoyennes, l'embellissement de nos tribunes, seroient invités d'accompagner la société et aller entendre le langage de la vérité partant pour la première fois de la chaire de l'erreur et du mensonge.

Une des sections de la commune s'est présentée en masse : elle a été introduite dans le sein de la société. L'orateur a dit : « Citoyens, c'est dans ce foyer de lumière, le palladium de la Liberté, que la section de la Montagne vient annoncer à ses frères et concitoyens, que régénérée, elle s'est dépouillée du nom gothique et barbare de section des Farges, pour y substituer celui de section de la Montagne; qu'elle jure de prendre l'énergie de cette Montagne auguste, qui de son sommet a écrasé de ses carreaux exterminateurs tous les conspirateurs et les ennemis de la République ».

Les applaudissemens réitérés de la société, pendant le discours de l'orateur, ont prouvé à cette section combien les amis de la liberté étoient charmés de ce baptême civique; et le président a répondu : « le nom de la Montagne est trop mémorable dans les fastes de l'histoire, pour oser douter un instant que les citoyens qui s'en sont décorés, ne le soutiennent jusques à la mort ». La société a délibéré que l'accolade fraternelle seroit donnée à l'orateur.

Après quoi une brillante musique ayant fait entendre ses sons mélodieux, les citoyens et citoyennes occupant les tribunes confondus avec les membres de la société, se sont rendus sur la place de la Liberté, où ils ont trouvé tous les Corps constitués, décorés de leurs marques distinctives, réunis avec les citoyens vétérans invalides, gendarmes nationaux, canonniers soldés, volontaires de la première réquisition et gardes nationaux de cette commune.

Une colonne de citoyens et citoyennes, s'étant détachée, s'est rendue auprès du représentant, qui s'est acheminé à la Maison commune, aux acclamations d'un cortège immense et aux cris mille fois répétés de Vive la Montagne, Vive la République, Vive la Liberté.

Dès ce moment le canon ayant annoncé le départ, une musique guerrière a ouvert la marche et l'on s'est rendu à la ci-devant cathédrale avec cet ordre et cette décence qui caractérisent si bien les vrais Républicains. L'affluence des citoyens étoit si considérable, qu'il a fallu plus de demi-heure pour attendre que tout fut placé et dans le calme.

Alors, Solon Reynaud, président la cérémonie, est monté à la tribune; et se tournant vers tous les objets qui avoient alimenté l'erreur : « Que tout croule ! Que tout s'anéantisse, (a dit cet énergique Montagnard), à l'aspect des rayons foudroyants de la vérité ! Que les ames timides et foibles, avilies par la terreur qu'inspirent mille préjugés barbares, s'électrisent ! Que leurs yeux fascinés par des prestidigitateurs mercenaires, s'ouvrent et contemplent la raison; ils la verront marchant avec sa sœur l'Humanité simple comme la nature et tendant sans cesse les bras aux hommes qu'un torrent impétueux entraîne vers